



FICHE ACTION 1.05 Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologies

Axe	Axe 1 : Investir dans les leviers de croissance
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Objectif Spécifique	OS 1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	FED 1 A : Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Intitulé de l'action	1.05 Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologies (v 7/7/2015)
Guichet unique	<i>Guichet Unique Recherche, Développement Technologique et Innovation</i>

I. POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non Oui, partiellement Oui, en totalité

Référence : FEDER Convergence – Axe 2 : La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international – Mesure 2-5 : Pôle de recherche et d'innovation en santé, biomédecine et biotechnologies.

Motivation de la poursuite :

Il s'agit avant tout de poursuivre la dynamique enclenchée, d'exploiter et de valoriser les investissements consentis en infrastructures et programmes de recherche sur les précédents programmes européens (CYROI, CRVOI, GRII, GEICO, soutien des start-up en santé).

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS

1. Descriptif de l'objectif de l'action

Grâce à la modernisation des équipements et du système de soin, La Réunion a connu en un demi-siècle une révolution qui la place en tête des régions de la zone. En raison de la jeunesse de la population, le taux de mortalité est désormais inférieur à celui de la métropole. Cette transition repose sur le bouleversement épidémiologique : les maladies infectieuses qui causaient près de 47% des décès au début des années 50 n'en provoquent plus que 2,1% en 2005. Comme en métropole, les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs dominant (respectivement 30,3% et 20,6% des décès).

Aujourd'hui, le système de santé réunionnais doit également s'inscrire dans une logique « globale » pour répondre aux enjeux locaux et mondiaux. Les domaines de spécialisation du CHU sont ici exemplaires :



FICHE ACTION 1.05 Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologies

- Gérer et traiter les risques sanitaires induits par les spécificités locales accélérées par les bouleversements de la départementalisation – maladies métaboliques, diabète, obésité, insuffisance rénale, hypertension, natalité ;
- Surveiller et remédier aux risques tropicaux en circulation dans la zone océan Indien notamment en matière de maladies infectieuses, grâce au renforcement de partenariats éducatifs, techniques et scientifiques (projet ARS OI).

L'objectif de cette action est de :

- Accompagner la montée en puissance du champ de la recherche en santé et biotechnologies, dans la poursuite de la création du CHU et de nouvelles Unités Mixtes de Recherche ;
- Développer le Hub de la recherche en santé et biotechnologie du sud-ouest de l'océan Indien et renforcer ainsi l'état sanitaire des populations ;
- A terme, et indirectement, augmenter le nombre de start-up en santé et renforcer les start-up existantes, s'appuyant sur les résultats de la recherche.

2. Contribution à l'objectif spécifique

La réalisation de ces nouveaux programmes dans le champ de la RDI en santé et biotechnologies permettra d'augmenter le volume d'interactions et de transfert entre le monde économique et le monde de la recherche dans les priorités affirmées régionalement (maladies chroniques, maladies infectieuses, périnatalité, simulation en santé, biotechnologies).

Cette dynamique conduira à démultiplier le nombre de projets grâce à des effets d'entraînements vertueux répondant aux attentes du monde de la recherche, du monde économique et du territoire.

L'augmentation du nombre de start-up en santé et le renforcement des start-up existantes appuyées par les chercheurs du CHU, du CRVOI et de la plate-forme CYROI contribueront à créer de l'emploi de haut niveau scientifique et technologique et permettra de rendre visible internationalement un Hub de la santé dans l'océan Indien.

3. Résultats escomptés

La mesure contribuera ainsi à accroître le potentiel et l'excellence de la recherche publique en santé et biotechnologies sur le territoire réunionnais (augmentation du nombre de chercheurs), améliorant ainsi sa compétitivité et sa capacité de réponse aux appels compétitifs européens et nationaux.

Elle concourra également à développer les retombées économiques à La Réunion (valorisation, brevets, publications...), en favorisant le rapprochement des laboratoires et des organismes publics de recherche avec le monde économique et le transfert des résultats.



FICHE ACTION 1.05 Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de
la recherche en santé et biotechnologies

III. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Cette action contribuera à renforcer la recherche dans les secteurs de la santé et des biotechnologies.

1. Descriptif technique

Il s'agira d'accompagner les organismes de recherche dans leurs actions portant sur les priorités affirmées régionalement telles que les maladies chroniques, les maladies infectieuses, la périnatalité. Ce sont avant tout les phases pré-cliniques et cliniques de ces actions, qui seront accompagnées financièrement.

Afin de stimuler les projets dans ce domaine, des appels à projets seront lancés par la collectivité régionale.

2. Sélection des opérations

- Rappel des principes de sélection du programme :
 - Contribution du projet aux objectifs UE 2020 ;
 - Contribution du projet à la stratégie du PO ;
 - Cohérence avec la stratégie de spécialisation intelligente S3 ;
 - Contribution du projet au développement d'un réseau partenarial de recherche aux niveaux local, régional et international.
- Statut du demandeur :
Établissements publics d'enseignement supérieur, GIP, GIS, collectivités territoriales, organismes de recherche publics, dont le siège ou une représentation est localisée à La Réunion.
- Critères de sélection des opérations :
 - Projets de recherche dans les secteurs prioritaires de la santé : maladies chroniques, maladies infectieuses, périnatalité, simulation en santé, biotechnologies (phases précliniques et/ou cliniques) ;
 - Projets répondant aux critères de sélection identifiés dans les appels à projets lancés par la collectivité régionale ;
 - Les projets collaboratifs (associant organismes de recherche, associations, entreprises...) seront encouragés ;
 - Projets ayant un impact fort pour la population réunionnaise ;
 - Projets de recherche ayant pour objectif l'obtention de brevets.



FICHE ACTION 1.05 Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologies

- Rappel des prescriptions environnementales spécifiques :
Neutre

3. Quantification des objectifs (indicateurs)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorée	Chercheur		130*	30*	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre de brevets déposés	Brevet				<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

*Les valeurs cibles et intermédiaires indiquées concernent l'objectif spécifique dans son ensemble. Cette fiche action y contribue.

4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action ¹

Outre les dépenses retenues et non retenues listées dans l'annexe Dispositions transversales d'éligibilité des dépenses «Programme d'Actions», du guide des droits et obligations du porteur de projet, des dépenses spécifiques à la Fiche Action sont mentionnées ci-dessous.

Dépenses retenues spécifiquement :

Les dépenses directes, c'est-à-dire les dépenses directement et exclusivement liées à l'opération :

- Les vacations pour les stagiaires sous forme de gratifications (étudiant M2) ;
- Les consommables de recherche à visée scientifique, y compris les frais de transit ;
- Les frais de valorisation de la recherche (publication, impression, duplication, formatage des données pour leur intégration sur des plateformes de type open data...) auprès de la communauté scientifique ;
- Les coûts d'utilisation des équipements scientifiques (sur redevance d'utilisation des plateformes) ou coûts d'utilisation des équipements non amortis sur la base de leur valeur d'amortissement au *prorata temporis* de leur utilisation sur l'opération.

Les dépenses indirectes sont éligibles sous réserve des 2 conditions suivantes :
- elles sont liées à l'opération et,

¹ Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité interfonds XXX



FICHE ACTION 1.05 Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de
la recherche en santé et biotechnologies

- elles sont affectées au prorata à l'opération selon une méthode équitable et dûment justifiée sur la base de clé(s) physique(s) de répartition en lien avec l'activité du bénéficiaire liée à l'opération cofinancée parmi l'ensemble de ses activités. La clé de répartition doit être validée par le service en charge de l'instruction et figure dans l'acte attributif de l'aide.

- Dépenses non retenues spécifiquement :
- les dépenses de personnel imputées sur le budget de la fonction publique de l'Etat, des collectivités territoriales (fonctionnaires).

Aucune dépense inférieure à un seuil de 500€ ne sera prise en compte.

IV. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

1. Critères de recevabilité

La procédure sera mise en œuvre en deux phases :

I. 1ère phase : Appel à projets (sur la base d'un cahier des charges) auprès des organismes indiqués dans « Statut du demandeur ». On entend par entités pouvant répondre à cet appel à projets, les « bénéficiaires », y compris au titre de cette première phase « les laboratoires de recherche ». Les bénéficiaires seront labellisés ou sélectionnés au vu des critères identifiés dans l'appel à projets conforme aux critères de sélection de la présente fiche action.

II. 2ème phase Les candidats sélectionnés à la 1ère phase seront amenés à compléter leur dossier. La programmation interviendra dans une deuxième phase pour finaliser les dossiers sur le plan administratif et procéder à son engagement (l'ensemble des pièces n'étant pas obligatoire pour répondre à l'appel à projets - voir la section « Pièces constitutives du dossier »)

- Concentration géographique de l'intervention (toute l'île, zone des Hauts, zone urbaine, autres) :
La Réunion
- Pièces constitutives du dossier :

Le cahier des charges de l'appel à projets précisera les conditions et les pièces nécessaires à la recevabilité et à l'analyse des projets. Il s'agira notamment du:

- Dossier de demande type (présentation du projet, indicateurs de résultats, tableau détaillé des dépenses, échéancier de réalisation...)
- Plan de financement prévisionnel
- Bilan financier définitif (ou à défaut provisoire) du programme subventionné précédemment
- Compte rendu d'activités global.



S'agissant de l'étape de programmation (étape 2), des documents complémentaires seront nécessaires telles que la délibération autorisant le demandeur à solliciter la subvention, les fiches de poste ou lettres de mission pour les personnels financés par le projet, les pièces justificatives afférentes à l'organisme (Statuts, RIB, bilan comptable N-1, -2, -3), les pièces justificatives liées au projet (devis, contrat, marché, base coûts estimatifs...)

2. Critères d'analyse de la demande

De manière générique, les critères d'analyse porteront sur les éléments suivants pour chacune des propositions reçues :

- **Excellence de la Recherche** : objectifs, problématique, concept et méthodologie, approche pluri-disciplinaire, accompagnement aux soutenance de thèse sur les cinq dernières années et habilitation à diriger des recherches (HDR), évaluations des projets antérieurement menés ou ayant été évalués positivement par les instances communautaires mais pour lesquels il n'y a pas eu assez de budget pour leur permettre d'être financés par Horizon 2020.
- **Impact** : Intérêt et résultats attendus au regard des priorités de la S3 en vue de l'inscription de La Réunion dans une politique économique créatrice de facteur de succès et de compétitivité durable, impacts sur le territoire, communication, participation d'entreprises, dépôt de brevets, mise à disposition des données selon le principe de l' « Open access » avec, par exemple, publications sur la plate-forme HAL (Hyper Articles en Ligne), impact sur la montée en compétence des équipes et perspectives de dépôt de projet compétitif (ANR ou Horizon 2020 : identification des appels à projets correspondants, des points faibles pour y répondre et en quoi le projet actuel permettra de mieux positionner La Réunion).
- **Mise en œuvre** : Pertinence et cohérence de la méthodologie présentée, du phasage, des livrables attendus, cohérence des moyens financiers présentés avec les objectifs du projet, partenariats mis en place à l'occasion du projet (avec d'autres laboratoires, ...), renforcement du dialogue science-société afin que les priorités de recherche soient co-identifiées et co-construites en intégrant les connaissances et les besoins des utilisateurs de la recherche. Les projets sont ainsi incités à intégrer dans leur partenariat des décideurs ou acteurs de la société civile, du secteur public ou privé.

V. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

Mise en place d'un dispositif de suivi du temps / homme par action



FICHE ACTION 1.05 Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de
la recherche en santé et biotechnologies

Capacité à justifier d'une ventilation analytique des dépenses pour le projet
Régularité au regard des obligations sociales et fiscales
Respect des procédures pour les organismes soumis au code des marchés publics
Obligations de publicité de l'intervention de l'UE

VI. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, base juridique :		
Préfinancement par le cofinancier public :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Existence de recettes (<i>art 61 Reg. Général</i>) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : 100 %
- Plafond : précisé dans les appels à projets

Salaires bruts chargés plafonnés à 80 000 € par an et par salarié
Coûts d'étude (externalisée) plafonnés à **1000€ HT/jour/ personne**



FICHE ACTION 1.05 Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologies

- Plan de financement de l'action :

Dépenses totales	Publics						Privés (%)
	FEDER	Région	État (%)	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	
	80 %	20 %					

VII. INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :
Pôle d'Appui FEDER - Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin - BP 67190
97801 Saint-Denis Cedex 9 .

- Où se renseigner ?

Guichet d'accueil FEDER

Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis
Tél : 0262.487.087
Courriel : accueil_feder@cr-reunion.fr
www.regionreunion.com

Guichet Unique Recherche Développement Technologies Innovation .

Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis
Tél : 0262.48.70.00

- Service instructeur :
Guichet Unique Recherche, Développement Technologique et Innovation



VIII. RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

- Respect du principe du développement durable
Neutre
- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination
Neutre
- Respect de l'accessibilité
Neutre
- Effet sur le changement démographique
Neutre